

16.10.2020 - 12:10 Uhr

Le Conseil de la presse en appelle à la prudence dans l'attribution de citations et accepte partiellement une plainte contre Tamedia (prise de position 70/2020)

Bern (ots) -

Parties: X. c. "Tages-Anzeiger" online

Thèmes: Traitement des sources / Traitement des citations

Plainte partiellement admise

Résumé

Le Conseil suisse de la presse accepte partiellement une plainte contre la rédaction de Tamedia: celle-ci avait faussement attribué une citation à une personne dont elle avait dressé le portrait. Concrètement, il en allait de Ken Jebsen, présenté comme un des instigateurs des manifestations qui se sont déroulées au printemps 2020, notamment à Berlin, contre les mesures prises par le gouvernement allemand pour lutter contre le Covid-19.

Jebsen exploitait le ressentiment antisémite contre le prétendu 'capitalisme juif' ("bediene antisemitische Ressentiments gegen den angeblichen 'Juden-Kapitalismus'"), était-il écrit dans l'article publié aussi bien en ligne que dans le journal imprimé. Le terme de capitalisme juif était placé entre guillemets sans qu'aucun élément ne soit fourni pour étayer son utilisation par Jebsen. Tamedia a effectivement déclaré dans sa réponse à la plainte d'un particulier suisse que Jebsen n'avait pas vraiment utilisé ce terme. "Capitalisme juif" n'était toutefois pas destiné à citer Jebsen, mais seulement à servir d'exemple du ressentiment antisémite exploité par Jebsen.

L'avis du Conseil de la presse est le suivant: qui place un terme entre guillemets dans une phrase décrivant la pensée d'une personne l'attribue à cette personne et ce, d'autant plus que ladite personne est le sujet de la phrase au plan grammatical. En attribuant cette citation à Jebsen, Tamedia a dénaturé l'opinion exprimée par Jebsen et par conséquent violé le chiffre 3 de la "Déclaration des devoirs et des droits du/de la journaliste".

Tamedia n'a en revanche pas contrevenu aux règles déontologiques en écrivant que la plateforme en ligne de Jebsen, KenFM, avait de manière à peine voilée incité à la violence contre une équipe télé du satiriste 'heute-show', avant la manifestation de Berlin ("kaum verhüllt zu Gewalt gegen ein TV-Team der satirischen 'heute-show' aufgerufen").

Contact:

Schweizer Presserat
Conseil suisse de la presse
Consiglio svizzero della stampa
Ursina Wey
Geschäftsführerin/Directrice
Rechtsanwältin
Münzgraben 6
3011 Bern
+41 (0)33 823 12 62
info@presserat.ch
www.presserat.ch

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100018292/100857423> abgerufen werden.